

# DEMANDE D'AIDES À L'AUTONOMIE À DOMICILE POUR LES PERSONNES ÂGÉES : ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

Vous trouvez ci-dessous les coordonnées de l'organisme auprès duquel le dossier de demande d'aides à l'autonomie à domicile pour les personnes âgées doit être transmis.

## **Pour l'Accompagnement à domicile des personnes âgées par les caisses de retraite**

La demande et tous les documents justificatifs doivent être adressés à la caisse de retraite principale du demandeur :

- soit à la caisse de retraite régionale (Carsat : pour les retraités du régime général, les travailleurs indépendants et les retraités de la Fonction publique d'État) ;
- soit à la caisse de retraite agricole (MSA) : pour les retraités agricoles.

## **Pour l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

La demande et tous les documents justificatifs sont à transmettre au département du lieu de résidence du demandeur.

## **Coordonnées**

**Le demandeur réside dans le département : HAUTE-SAVOIE**

<p>Il dépend du</p> <p><b>DEPARTEMENT HAUTE-SAVOIE</b></p> 	<p>1 avenue d'Albigny – CS 32444 74 041 ANNECY CEDEX</p>
<p>Il dépend de</p> <p><b>la CARSAT RHONE-ALPES</b></p> 	<p>69 436 LYON CEDEX 03</p>
<p>Il dépend de</p> <p><b>la MSA ALPES DU NORD</b></p> 	<p>Action Sanitaire et Sociale 73016 CHAMBERY CEDEX</p>